



PACTE  ENSEIGNEMENT
POUR UN  XCELLENCE

Cadre participatif du Pacte pour un Enseignement d'excellence :

Donner un cadre légal à l'existence d'une organisation représentative des élèves

Consultation organisée par
le Comité des Elèves Francophones

FÉVRIER À OCTOBRE 2020



PACTE ^{D'}ENSEIGNEMENT
POUR UN XCELLENCE

SOMMAIRE

P.3

1. INTRODUCTION

P.4

2. APERÇU GÉNÉRAL DES
ACTIVITÉS RÉALISÉES

P.5

3. RETOUR SUR LES GRANDES
ÉTAPES DU PROJET

P.15

4. QUELQUES
CHIFFRES-CLÉS

P.18

5. SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS
ET DISCUSSIONS MENÉES EN
ATELIERS

P.28

6. CONCLUSION



PACTE ENSEIGNEMENT
POUR UN D' EXCELLENCE

1. INTRODUCTION

Chaque année, depuis 2017, un cadre participatif est déployé afin de sensibiliser et consulter l'ensemble des acteur-rice-s de terrain à propos de l'élaboration des mesures prévues par le Pacte pour un Enseignement d'excellence (PEE). Dans ce contexte, le CEF a été mandaté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réaliser la consultation des élèves en 2020. L'association considère qu'il est important de consulter les jeunes et de structurer leurs propositions quant aux modalités d'implémentation des mesures et initiatives du Pacte. Cette année, le travail s'est articulé autour de trois axes :

- **Axe de travail 1** - Elaboration de propositions concrètes émanant des élèves dans la perspective de la rédaction d'un décret relatif au renforcement de la participation des élèves tant au niveau des établissements scolaires que des instances communautaires.
- **Axe de travail 2** - Consultation des élèves des filières qualifiantes quant aux modalités de mise en oeuvre, et d'obtention des stages.
- **Axe de travail 3** - Recommandations des élèves émises dans le cadre de 10 ateliers d'informations destinés aux élèves que va animer le CEF.

Au cours de l'année, différents rapports ont été remis :

- Un premier le 31 mars 2020;
- Un second le 15 mai 2020.

Ce troisième rapport est le dernier de la série et reprend l'ensemble des activités réalisées et des réflexions menées entre février et octobre 2020.

Il est important de souligner l'impact majeur qu'aura eu la crise sanitaire, survenue en mars 2020, sur le travail réalisé. En effet, pendant plusieurs mois, les écoles étaient fermées et chacun-e était invité-e à rester un maximum chez lui-elle, rendant impossible le travail de terrain et la consultation des élèves à travers les dispositifs initialement prévus. Nous avons donc dû ajuster les méthodes afin qu'elles soient adaptées au contexte, tout en nous permettant de poursuivre les objectifs fixés.



2. APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

DATES		AXE 1
Février	21/02	Remise d'une première proposition de dispositif pour les ateliers en face à face.
17 mars : début de la crise sanitaire et du confinement		
Mars	30/03	Remise du 1er rapport de suivi.
Avril - remise en question : comment s'adapter à la crise sanitaire ?		
Avril	20/04	Envoi d'un 1er document avec une proposition d'adaptation numérique.
Mai	6/05	Envoi d'un nouveau document beaucoup plus détaillé, avec des dispositifs numériques adaptés.
	15/05	Remise du 2ème rapport de suivi.
	26/05	Lancement de la campagne de recrutement des Ambass' sur les réseaux sociaux.
Juin	10, 13, 17/06	1ère visioconférence avec les 22 Ambassadeurs-rices - remise à niveau du groupe.
15 juillet : nouvelles directives de la COC pour la poursuite du projet ORC		
Juillet	17/07	Envoi d'une première proposition d'ateliers afin de travailler sur les modèles de gouvernance avec les Ambass'.
Septembre	21-25/09	Relance du groupe des Ambass' afin de convenir de 2 dates pour les ateliers.
	25/09	Envoi de la version finale du dispositif des ateliers afin de travailler sur les modèles de gouvernance.
Octobre	7/10	Réalisation de l'atelier n°1 (en ligne) sur les modèles de participation à l'étranger.
	11/10	Réalisation de l'atelier n°2 (face à face) pour travailler sur la façon de désigner les élèves et d'organiser l'ORC.
31 octobre : remise du rapport final (Axe 1, 2 & 3)		



3. RETOUR SUR LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

A. Le recrutement des Ambassadeur-ric-e-s

Le 26 mai, une campagne de recrutement a été lancée sur les réseaux sociaux (Facebook) afin de constituer le nouveau groupe des Ambassadeur-ric-e-s 2020. Nous avons également envoyé un mail à l'ensemble de nos membres et aux élèves qui avaient participé aux sondages lancés depuis mars 2020. Au total, 70 élèves se sont inscrit-e-s via le Google Forms. Nous les avons toutes et tous contacté-e-s et invité-e-s à rejoindre le groupe Facebook des Ambass'. Au final, 33 élèves ont réagi à notre mail et invitation, et 21 étaient effectivement présent-e-s lors de la première vidéoconférence.

Concernant le profil de ces 21 élèves :

Répartition par zone	
Liège	6
Hainaut	5
Luxembourg	4
Bruxelles	4
Brabant-Wallon	4
Namur	1

Répartition par année	
2ème	1
3ème	3
4ème	4
5ème	11
6ème	2

Répartition par réseau	
LC	11
CFWB	7
LNC	1
SP	2
SC	0

Répartition par filière	
Générale	12
Technique	6
Professionnelle	3
Artistique	0

Répartition par ISE	
0 à 5	4 écoles
6 à 10	4 écoles
11 à 15	5 écoles
16 à 20	7 écoles

B. La remise à niveau du nouveau groupe d'Ambass'

Une fois le nouveau groupe des Ambassadeur-ric-e-s formé, nous sommes passé-e-s à la "remise à niveau". Celle-ci a eu lieu lors d'une vidéoconférence en ligne, et 3 dates étaient proposées : le mercredi 10 juin, le samedi 13 et le mercredi 17 juin.



PACTE ^{D'}ENSEIGNEMENT
POUR UN XCELLENCE

Juste avant la vidéoconférence, nous avons envoyé 2 documents (**voir annexe 1, pp. 2 à 9**) aux Ambass' :

- Un quizz en 13 questions, qui a permis à chacun-e de prendre connaissance des réflexions des précédent-e-s Ambass.
- Une vidéo expliquant le parcours d'un décret en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors de la vidéoconférence, nous avons clarifié différents points :

- Qu'est-ce qu'une ORC et à quoi cela sert ?
- Où en est-on dans la création du décret ?
- Qu'est-ce qui a été fait lors des années précédentes ?
- Quel est leur rôle, en tant qu'Ambass ?

Suite à ce premier atelier en ligne (**dont le canevas se trouve en annexe 2, pp. 10 à 20**), nous avons envoyé une synthèse des échanges (**voir annexe 3, pp. 21-22**), puis une évaluation (**voir annexe 4, pp. 23 à 27**) aux Ambass afin d'avoir leurs ressentis et retours. Nous leur avons demandé d'évaluer la clarté des informations délivrées, la communication, l'aspect interactif, etc. Globalement, les réponses reçues de leur part étaient très positives et encourageantes ! 100% des répondant-e-s ont déclaré être motivé-e-s à poursuivre l'aventure.

C. L'atelier sur les modèles de participation à l'étranger

Le mercredi 7 octobre a eu lieu le deuxième atelier en ligne en compagnie de nos Ambassadeur-ice-s. Celui-ci avait pour but de leur présenter différents modèles de participation des élèves du secondaire (**voir PowerPoint complet en annexe 5, pp. 28 à 49**) :



le modèle flamand



le modèle luxembourgeois



le modèle français



le modèle slovène



le modèle irlandais



L'ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DES ÉLÈVES : LA VSK

L'organisation représentative des élèves de la Communauté Flamande s'appelle la Vlaamse ScholierenKoepel (traduction: association flamande des étudiants).

Elle est constituée de trois organes :

- LE RADAR;
- L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE;
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le radar

Le radar organise des réunions avec toutes et tous les élèves qui le désirent et les enseignant-es qui désirent soutenir ou apporter des explications. Il a un rôle consultatif.

L'assemblée générale (AG)

L'assemblée générale comprend un maximum de deux élèves par école. Elle doit inclure des membres d'au moins :

- 2 réseaux différents;
- 2 filières;
- 3 provinces.

Les élèves ont un mandat d'un an. L'assemblée générale fonctionne sur base de la recherche de consensus (recherche d'une proposition qui met tout le monde d'accord).

La conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale. Il comprend:

- 1 président-e;
- 1 vice-président-e;
- 4 autres élèves;
- 1 adulte.



LA CONFÉRENCE NATIONALE DES ÉLÈVES : LA CNEŁ

Chaque conseil d'élèves a un-e représentant-e au sein de la Conférence Nationale des élèves (CNEŁ). Celle-ci a lieu au moins 2 fois par trimestre avec le-la Ministre de l'Éducation Nationale et un-e secrétaire administratif-ve.

La Conférence est une plateforme indépendante de représentation des élèves au niveau national. Elle a les attributions suivantes :

- elle est un organe consultatif et fait le lien entre le ministère de l'Éducation nationale et les élèves;
- elle représente les élèves auprès du ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, désigné ci-après «le ministre», et auprès de tous les autres partenaires scolaires nationaux;
- elle désigne en son sein le(s) représentant(s) des élèves au Conseil supérieur de l'Éducation nationale, au Conseil supérieur de la jeunesse et au Comité à la formation professionnelle;
- elle peut désigner en son sein des représentants à des groupes de travail du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que d'autres ministères, auxquels ils voudraient associer les élèves;
- elle peut formuler des avis et propositions sur toutes les questions concernant la vie des élèves et leur travail au sein de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que sur tout sujet concernant la jeunesse;
- elle peut former des commissions spéciales consultatives appelées à délibérer séparément sur des questions qui intéressent plus particulièrement les groupes respectifs d'élèves;
- elle coordonne les activités des comités d'élèves et veille à leur fonctionnement;
- elle peut assumer le rôle de médiateur entre les comités d'élèves et les directions des lycées.

Dans chaque lycée et lycée technique, le comité d'élèves* désigne en son sein un-e membre effectif-ve et un-e membre suppléant-e à la Conférence nationale des élèves. Les membres de la Conférence sont désigné-e-s pour la durée de deux ans. La gestion de la Conférence est assurée par un bureau exécutif élu lors de la session initiale de la Conférence à la majorité simple des voix, composé comme suit :

- un président;
- un 1er vice-président;
- un 2e vice-président;
- un secrétaire général;
- un secrétaire adjoint.

Leur mandat est de deux ans et est renouvelable.

La Conférence se réunit au moins deux fois par trimestre sur convocation du bureau. En outre, elle peut être convoquée si le bureau ou un minimum de 20% des membres de la Conférence le juge nécessaire.

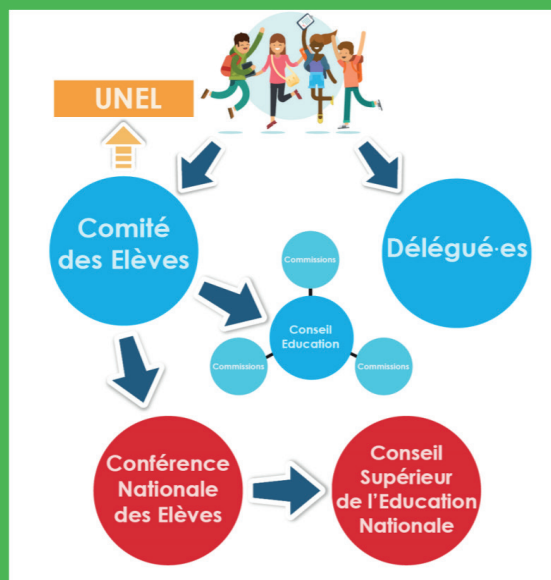
La Conférence ne peut délibérer que si plus de la moitié de ses membres sont présent-e-s. Les décisions de la Conférence sont prises à la majorité simple des voix des membres présent-e-s. Si le quorum nécessaire à la prise de décision n'est pas atteint, une deuxième réunion, qui devra avoir lieu à une date ultérieure, peut être convoquée pour reprendre les points soumis à une décision. Lors de cette deuxième réunion l'atteinte d'un quorum n'est plus nécessaire et les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présent-e-s. Les votes par correspondance et par procuration sont permis et sont pris en compte pour le calcul du quorum.

Le-La ministre assiste la Conférence quant aux aspects suivants de sa mission : secrétariat administratif, logistique, soutien aux comités d'élèves, mise en réseau des comités d'élèves, communication interne et externe de la Conférence.

*Le comité des élèves est composé de 7 à 13 membres (élèves du secondaire inférieur et supérieur), et remplit plusieurs missions à l'échelle de l'établissement (informer les élèves de leurs droits et devoirs, les représenter, etc).

L'ORGANE CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION

Le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale est un organe consulté par le-la Ministre. Il rassemble 36 membres avec un secrétariat. Les membres sont les élèves choisies lors de la CNEEL, des représentant-es des parents, du personnel, des étudiant-e-s, des cultes et des communes. Les membres perçoivent une indemnité de 24,79 € par séance du conseil.



LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES AU LYCÉE (16 À 18 ANS)

1. AU NIVEAU ACADÉMIQUE

- Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)

- ✓ DURÉE 2 ANS
- ✓ SCRUTIN À 1 TOUR
- ✓ 2 TITULAIRES + 1 À 2 SUPPLÉANT-E-S (AU MOINS 1 EN SECONDE)

Dans chaque académie (= circonscription administrative, un "morceau" de territoire) : le conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) formule des avis sur la vie dans les lycées de l'académie et sur le travail scolaire. Il est présidé par le-la recteur-riche. L'élection a lieu au plus tard la 13ème semaine après la rentrée scolaire, tous les deux ans.

Composition du CAVL

Le CAVL est composé de 40 membres : 20 représentant-e-s des lycéen-ne-s (issu-e-s des CVL*) et 20 représentant-e-s de l'administration académique, des conseiller-ère-s régionaux-ales, et, souvent, des membres du personnel (chef-fe-s d'établissement, professeur-e-s, conseiller-ère principal-e d'éducation...), des parents d'élèves et des représentant-es des syndicats.

Organisation du CAVL

Le CAVL se réunit au moins trois fois par an, et fréquemment (environ tous les mois) en réunion de commissions. Les élu-e-s du CAVL choisissent eux-elles-mêmes leurs thèmes de travail. Ceux-ci ne concernent pas un lycée en particulier, mais l'académie dans son ensemble.

Pour voter en tant que membre du CAVL, il faut avoir été élu-e titulaire ou suppléant-e au CVL. Pour être candidat-e au CAVL, il faut être titulaire au CVL. Les élu-e-s du CAVL votent pour les représentant-es au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Chaque CAVL désigne son-sa représentant-e au Conseil National à la Vie Lycéenne (voir ci-dessous).

*CVL = le conseil des délégué-e-s pour la vie lycéenne (CVL) rassemble des représentant-es des lycéen-ne-s, des personnels et des parents d'élèves d'un établissement. C'est un lieu d'échanges entre lycéen-ne-s et adultes, où les délégué-e-s expriment les idées, attentes et préoccupations de tou-te-s les élèves.



2. AU NIVEAU NATIONAL

• Le Conseil National de la Vie Lycéenne (CNVL)

Le CNVL est informé des grandes orientations de la politique éducative et donne son avis sur les questions relatives au travail scolaire, la vie matérielle, sociale, sportive et culturelle dans les lycées. Il est présidé par le-la ministre de l'Éducation nationale. L'élection a lieu au plus tard la 15e semaine après la rentrée scolaire, tous les deux ans.

Composition du CNVL

Il comprend 34 membres réparti.e.s comme suit :

- 30 membres élu.e.s pour 2 ans par les CAVL dont ils-elles sont originaires, et ce, pour deux ans. Ils-Elles représentent leurs académies.
- 4 représentant.e.s lycéen.ne.s au Conseil Supérieur de l'Éducation, qui siègent de droit au CNVL.

Siègent également au CNVL des représentants des inspections générales, des chefs d'établissement et des directions de l'administration centrale du ministère chargé de l'éducation nationale.

Fonctionnement

Le CNVL est présidé par le-la ministre de l'Éducation nationale ou son/sa représentant.e. Les réunions ont lieu au moins deux fois par an et les séances ne sont pas publiques. Cependant, des personnes extérieures peuvent intervenir si elles sont jugées compétentes pour faire avancer un projet. Le compte-rendu intégral des débats est diffusé aux participant-e-s et mis en ligne sur le site de la vie lycéenne. Nommé par le-la ministre, le-la délégué-e national-e à la vie lycéenne (DNVL) organise les réunions du CNVL et accompagne les élu-e-s lycéen-ne-s dans leur travail.

Atouts

Comme les autres instances de la Démocratie Lycéenne, le CNVL peut donner son avis sur les questions relatives au travail scolaire et à la vie matérielle, sociale, culturelle et sportive dans les lycées. Aussi, il est tenu informé des grandes orientations de la politique éducative dans les lycées. Mais le CNVL, c'est aussi un lieu de revendication et de construction de projets importants et ambitieux qui peuvent s'appliquer à tout le territoire national, d'où le poids des décisions qu'il peut prendre.

- ✓ DURÉE 2 ANS
- ✓ SCRUTIN À 1 TOUR
- ✓ 2 TITULAIRES + 1 À 2 SUPPLÉANT-E-S (AU MOINS 1 EN SECONDE)

• Le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE)

Le CSE est la plus haute instance de l'Éducation Nationale où siègent des élu.e.s lycéen.ne.s.

Composition du CSE

Il est présidé par le-la ministre chargé-e de l'Éducation nationale ou son-sa représentant.e. Il est composé de 98 membres représentatifs du monde de l'Éducation (représentant-e-s des enseignant-e-s, parents d'élève,...), dont 4 lycéen.ne.s. Ces 4 représentant.e.s titulaires, qui siègent aussi de droit au CNVL et secondé-e-s chacun-e par deux suppléant-e-s, sont élu-e-s par tou.te.s les représentant.e.s lycéen.ne.s des CAVL de France, soit environ 1800 personnes.

Missions du CSE

Le Conseil supérieur de l'éducation constitue une instance consultative appelée à donner un avis au Ministre sur :

- les objectifs et le fonctionnement du service public de l'éducation
- les programmes, les examens, la délivrance des diplômes
- toutes les questions d'intérêt national concernant l'enseignement ou l'éducation
- es questions intéressant les établissements d'enseignement privés et les personnels de ces établissements placés sous contrat toutes les questions d'intérêt national concernant l'enseignement ou l'éducation, quel que soit le département ministériel concerné.
- ...



Les avis que donne le CSE sont relativement importants, puisqu'ils sont représentatifs des opinions de tous les représentants du monde de l'Éducation.





PACTE ENSEIGNEMENT
POUR UN D'XCELLENCE



Dijaška
organizacija
Slovenije

L'ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DES ÉLÈVES : DOS (DIJASKA ORGANIZACIJA SLOVENIJE)

"DOS" est reconnu comme le syndicat officiel des étudiant-e-s du secondaire supérieur et aide le ministère de l'éducation avec les questions qui concernent ce public.

La mission principale de ce syndicat est de représenter les intérêts des élèves des écoles de Slovénie et de tout mettre en oeuvre afin que ces intérêts soient pris en compte.

"DOS" fonctionne grâce à un parlement (où siège un élève de chaque école), un comité, un conseil, un président (il dirige l'association), un responsable et un conseil d'administration (composé de l'ancien-ne président-e et d'un-e conseiller-ère). Chaque membre du conseil a un contrat d'une année, même chose pour les représentant-e-s des écoles secondaires. Un-e étudiant-e peut mettre fin à son contrat en remettant simplement une lettre de démission.

Il y a également un staff qui est composé du-de la président-e, de 6 membres du comité, de 16 membres du conseil, du-de la responsable, de l'ancien-ne président-e et d'un-e conseiller-ère.

"DOS" compte environ 80 000 membres. L'affiliation se fait de façon individuelle.



À la "DOS", on retrouve un "médiateur pour les droits des étudiants" qui s'occupe gratuitement des élèves rencontrant des problèmes. Il est joignable 24H/24, 7J/7.

Les membres de "DOS" sont en contact avec chaque école de Slovénie (165 en tout), principalement par mail et par courrier.

• Leurs relations avec les politiques :

"DOS" est en contact constant avec le Ministère de l'Éducation et les membres sont souvent invité-e-s à partager leurs opinions et leurs suggestions avec le-la Ministre. Il arrive également que des membres envoient des lettres ouvertes à différentes institutions s'ils-elles estiment que quelque chose va vraiment à l'encontre de l'intérêt des élèves. Le caractère consultatif ou contraignant de leurs opinions et recommandations dépend beaucoup du gouvernement (du ministère de l'éducation) mais aussi de leur niveau de revendication.

Ils-Elles reçoivent environ 40 000 euros par an de l'Union des étudiant-e-s slovénien-ne-s, qui eux-elles-mêmes reçoivent leur argent du gouvernement. Avec cet argent, ils-elles organisent des projets et des événements.



PACTE ENSEIGNEMENT
POUR UN D'XCELLENCE



L'ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DES ÉLÈVES : L'ISSU (IRISH SECOND-LEVEL STUDENTS UNION)

L'ISSU est l'organe national représentatif pour les Conseils étudiants en Irlande. Il a été créé en 2008. L'ISSU est reconnu comme l'organisme cadre des Conseils étudiants en Irlande. Cela signifie qu'on y porte la voix des élèves du Conseil étudiant de chaque école au niveau national. L'ISSU est reconnu comme porte-parole officiel des élèves dans le cadre des négociations avec le gouvernement.

Les activités principales des membres incluent des rencontres avec des représentant-e-s des organismes publics et le-la Ministre en charge du système éducatif, et ce dans le but de mener des campagnes (ex. "Vote@16").

N'importe quel conseil d'élèves peut devenir membre de l'ISSU, mais il faut au minimum que 50% des membres de ce conseil + 1 aient voté pour. Une fois que cela a été voté, les membres doivent remplir un document sur le site. L'ISSU représente aujourd'hui 370 des 711 écoles secondaires en Irlande. Tous les conseils d'élèves sont automatiquement reconnus comme des membres "observateurs" de l'ISSU.

En tant que membre de l'ISSU, chaque Conseil d'élèves est autorisé et encouragé à suivre une formation afin de mener ses missions à bien. Chaque élève peut également recevoir une carte "iConnect" qui lui permet de bénéficier de réductions dans l'ensemble du pays. Les membres peuvent également être gratuitement conseillé-e-s par un-e employé-e du centre de conseils juridiques ("SIPTU").

La plupart des membres sont consulté-e-s/contacté-e-s grâce à des postes sur les réseaux sociaux. Ceci dit, ils contactent également le-la président-e de chaque Conseil d'élèves par téléphone, mail ou voie postale afin de promouvoir les prochaines campagnes et événements.

L'ISSU consulte régulièrement les élèves sur différentes questions (ex. une réforme sur l'éducation sexuelle). Ils font cela de plusieurs façons, notamment à travers des sondages. Ils organisent également des Conseils Régionaux dans chaque région, où les élèves ont l'occasion de discuter de nombreuses problématiques, dont des problématiques régionales. Les responsables régionaux-ales sont également élu-e-s lors de ces conseils.

L'ISSU assume également un rôle de plaidoyer au niveau politique. Ils-Elles rencontrent d'autres acteur-ric-e-s du monde scolaire (enseignant-e-s, parents) et remettent des avis aux responsables politiques. Ils mènent aussi des campagnes sur des sujets qui touchent directement les membres. L'ISSU est considéré comme un organe consultatif. Au niveau légal, rien n'est stipulé concernant la représentation des élèves au niveau national. Ils-Elles tentent de modifier cela, afin qu'il soit plus facile d'encourager les Conseils d'élèves à participer et à assister à des événements tels que les Conseils régionaux ou l'assemblée annuelle.

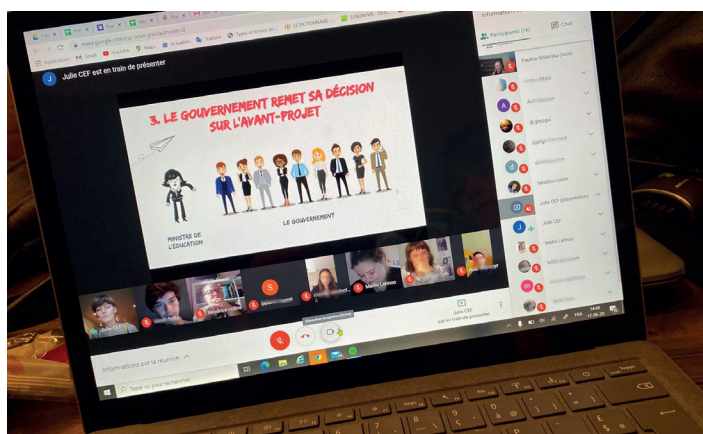


PACTE ENSEIGNEMENT
POUR UN D'EXCELLENCE

Ces modèles de participation leur ont été présentés dans les grandes lignes, principalement dans le but de les préparer à l'atelier du dimanche 11 octobre. En effet, il nous semblait important qu'ils-elles disposent de bonnes bases sur lesquelles appuyer leurs réflexions et dont ils-elles pourraient se servir comme source d'inspiration.

31 ambassadeur-ric-e-s ont été contacté-e-s via les réseaux sociaux ou par email. Parmi elles-eux :

- 8 n'ont donné aucune nouvelle;
- 3 n'étaient plus disponibles pour participer au projet;
- 13 se sont inscrit-e-s à ce deuxième atelier en ligne;
- 9 y ont effectivement participé.



Atelier en ligne

D. L'atelier sur les modes de participation des élèves et sur l'organisation de l'ORC

Le dimanche 11 octobre a eu lieu le premier (et dernier) atelier en face à face de l'année (**dont le canevas se trouve en annexe 6, pp. 50 à 63**), en compagnie de 11 ambassadeur-ric-e-s. Cette activité s'est déroulée de 09H00 à 16H15, et poursuivait divers objectifs :



Mener les élèves à construire un avis à propos de l'enjeu de la représentativité.



Documenter les jeunes sur les différents processus qui existent en matière de participation des élèves (à l'étranger mais aussi au regard du contexte institutionnel en FWB).



PACTE ENSEIGNEMENT
POUR UN D'XCELLENCE



Amener les jeunes à mesurer l'impact et la faisabilité des choix organisationnels construits au cours de l'atelier.



Permettre aux jeunes de construire une réflexion quant à la mise en place concrète des 2 hypothèses proposées (démocratie directe VS démocratie représentative), en tenant compte des réalités, contraintes des élèves (horaire, temporalité de l'année scolaire, disponibilité, champ d'expertise, enjeux juridiques...).

Pour mener ces objectifs à bien, nous avons séparé la journée en 3 temps :

- 1 Un premier temps de réflexion en sous-groupes (1 groupe "démocratie directe" et 1 groupe "démocratie représentative"), où le but était de répondre à toute une série de questions sur l'organisation de l'ORC.
- 2 Un second temps de présentation, où chaque groupe a synthétisé le fruit de ses réflexions.
- 3 Un dernier temps d'échanges et de débat, où chacun-e a pu émettre des suggestions et des commentaires par rapport aux deux modèles proposés.

Dans l'ensemble, les objectifs de la journée ont été atteints. Les éléments-clés étant ressortis de ces réflexions et discussions sont présentés plus bas.

Suite à la journée, un sondage en ligne (**voir annexe 7, pp. 64 à 67**) a été envoyée aux ambassadeur-riche-s afin qu'ils-elles puissent évaluer la journée. Nous avons reçu 9 réponses. Il en ressort qu'ils et elles sont à 100% satisfait-e-s de l'organisation et du déroulement de l'atelier. Voici quelques-uns de leurs commentaires :

"C'était une super activité, j'ai passé une très bonne journée avec vous.

À refaire !"

"Ce n'est pas que je suis satisfait de la journée, c'est qu'elle était géniale !"

"On devrait faire des ateliers comme ça plus souvent !"



Au final, ce sont 16 élèves qui ont participé à l'atelier en ligne du 7 octobre et/ou à l'atelier en face à face du 11 octobre. Concernant leur profil :

Répartition par zone	
Liège	7
Hainaut	5
Bruxelles	2
Brabant-Wallon	1
Namur	1

Répartition par année	
3ème	1
4ème	2
5ème	2
6ème	8
7ème	2

Répartition par réseau	
LC	9
CFWB	5
LNC	1
SP	1
SC	0

Répartition par filière	
Générale	8
Technique	5
Professionnelle	2
Artistique	1

Répartition par ISE	
0 à 5	4 écoles
6 à 10	4 écoles
11 à 15	2 écoles
16 à 20	6 écoles

4. QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

Le projet ORC, c'est...



2 ateliers différents
en ligne



1 atelier en face à face



PACTE ENSEIGNEMENT
POUR UN D'XCELLENCE

1

RECRUTEMENT

70 élèves inscrit-e-s via le google form

33 élèves sur le groupe Facebook

2

REMISE À NIVEAU

21 élèves présent-e-s pour la vidéo-conférence n°1

3

ORGANISATION DE L'ORC

9 élèves présent-e-s pour la vidéo-conférence n°2

11 élèves présent-e-s pour l'atelier en face à face

16 élèves différent-e-s en tout



En pleine réflexion autour des questions concernant l'ORC...



Le repas de midi a aussi été l'occasion pour les Ambass' d'échanger sur leurs réalités scolaires.

Nous avons perdu pas mal d'élèves en cours de route entre la 1ère et la 2ème étape, mais cela était prévisible. Nous pensons que pas mal d'entre eux-elles se sont inscrit-e-s sans vraiment comprendre dans quoi ils-elles s'embarquaient. Pour la 3ème étape, nous espérions avoir au moins 20 élèves. Au départ, cela devait être le cas, mais plusieurs ont annulé pour diverses raisons (difficultés scolaires, raisons personnelles/familiales, COVID,...). Au final, 16 élèves ont réellement participé à l'ensemble du processus. Soulignons à nouveau l'important impact de la crise sanitaire sur la réalisation de ce projet, et surtout sur le taux de participation des jeunes aux activités proposées.



PACTE D'ENSEIGNEMENT
POUR UN D'EXCELLENCE



Petit jeu en plein air pour se réveiller après le repas !



Une affiche colorée en cours de préparation...



En pleine réalisation de leur affiche !



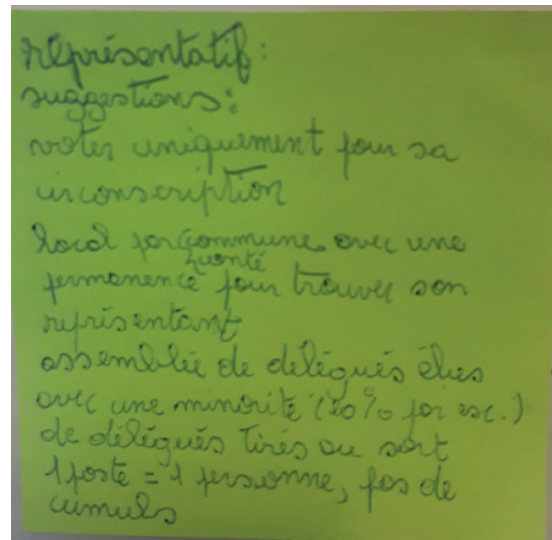
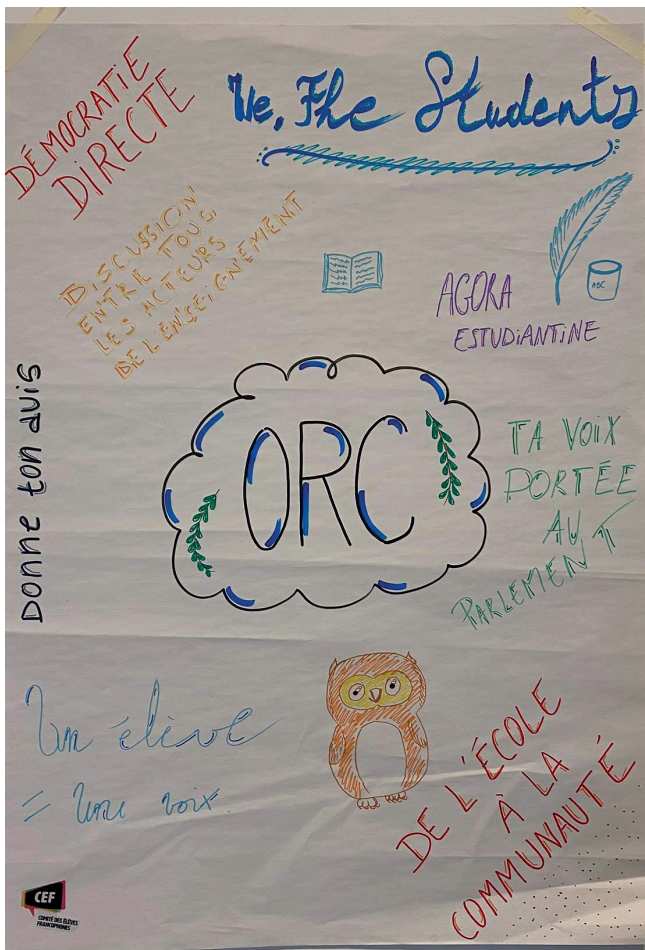
C'est l'heure de la présentation du modèle inspiré de la démocratie représentative.



Présentation du modèle inspiré de la démocratie directe.

5. SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS ET DISCUSSIONS MENÉES EN ATELIERS

A. Le modèle de la démocratie directe



Un groupe de **5 ambassadeur-riche-s** a cogité durant toute la matinée autour d'un système de participation des élèves inspiré de **la démocratie directe**. L'affiche ci-dessus reprend certaines de leurs réflexions. Les post-its correspondent aux commentaires et suggestions laissé-e-s par quelques élèves lors du débat de l'après-midi.



Voici, ci-dessous, une synthèse de ce qui a été dit :

1. ORGANISATION DE L'ORC

1.1 Y a-t-il différents organes à l'ORC ? Oui/Non ? Lesquels ?

1.2 Comment ces organes sont-ils constitués ? Par qui ? Qui y sont présent-es?

1.3 Comment décidez-vous de qui va siéger au sein de ces différents organes ?

1.4 Comment fonctionnent-ils ? Comment les décisions sont-elles prises ? Comment les missions sont-elles réalisées ?

1.5 Veillez-vous à ce qu'il y ait des élèves issu-es de différentes régions, de différents réseaux, de différentes filières,... au sein de l'ORC ? Comment ?

Au sein de chaque école, **une réunion devrait être organisée une fois par trimestre ou tous les 2 mois** (minimum) appelée le **“parlement des élèves”**. La fréquence des réunions pourra être augmentée selon la motivation des jeunes. Ce moment réunirait tou-t-e-s les étudiant-e-s se portant volontaires (sans mandat), et répondrait à divers objectifs :

- élaborer un/des projet-s à présenter aux autres élèves;
- discuter de ce qui est proposé par le cabinet;
- discuter de ce qui est proposé par les élèves.

Il s'agirait donc d'un véritable espace d'échange, qui prendrait la forme d'un grand débat. Dans le cas où il y aurait beaucoup de participant-e-s, il faudrait prévoir des médiateur-ric-e-s pour la gestion de la parole, et des membres du staff pour organiser les réunions de ce parlement d'un point de vue logistique.

Il faudrait veiller à ce qu'une personne extérieure à l'école (disposant d'un vrai pouvoir décisionnel) puisse pénaliser une école ne respectant pas l'obligation d'organiser ce mini-parlement.

Les propositions réalisées lors de ces réunions mensuelles au sein de chaque école seraient ensuite recensées sur **une plateforme en ligne** (“L'agora estudiantine”), et ce, **pour chaque arrondissement**. Concernant les élèves ne suivant pas un parcours scolaire classique, ils-elles pourraient participer directement via la plateforme.

Il est important de s'assurer de la transparence des informations, celles-ci devraient être diffusées/publiées suite à chaque réunion.



PACTE ENSEIGNEMENT
POUR UN D'XCELLENCE

Les élèves de chaque arrondissement auraient alors l'occasion de donner leur avis, via cette plateforme, sur les propositions publiées. Les propositions retenant le plus de voies monteraient d'un échelon : **celui de la province**. Les élèves de toute la province pourraient alors voter, et les propositions les plus populaires seraient finalement portées **au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Une fois arrivée au niveau de la FWB, les parlementaires compteraient pour 1/3 et les élèves pour 2/3 dans la balance afin de déterminer si la proposition est adoptée ou non (tou-te-s les élèves du pays auraient alors l'occasion de voter en ligne). Autrement dit, **les Ambass' soulèvent une nouvelle fois le souhait d'avoir un poids décisionnel**.

Au niveau pratique, cette plateforme serait **autogérée**. Il faudrait tout de même des modérateur-ice-s pour gérer le site (les employé-e-s de l'ORC ?). Ces employé-e-s et le C.A. devraient gérer tout l'aspect technique/pratique de cette plateforme (gérer les publications, les votes,...).

Exemple : au sein d'une école, suite à une réunion, des élèves proposent qu'ils & elles puissent directement participer à l'élaboration du ROI. Ils & Elles souhaitent soumettre cette proposition à l'arrondissement dont ils-elles font partie. Cette proposition est publiée sur la plateforme, et les élèves de l'arrondissement ont 2 semaines pour voter. Au terme des 2 semaines, 250 élèves ont voté, dont 200 pour. Etant donné qu'une majorité (50% + 1) ont voté pour, cette proposition est soumise au vote des élèves de la province. À nouveau, les élèves de la province disposent de 2 semaines. Au terme des 2 semaines, 1200 élèves ont voté, dont 950 pour. Cette proposition monte alors au niveau de la FWB, et est soumise au vote des élèves de la FWB. En 2 semaines, 5600 élèves ont voté, dont 5000 pour. Cela est alors approuvé.

2. DEMANDE D'AVIS DU CABINET

2.1. Auriez-vous besoin de l'aide d'une personne extérieure, spécialiste sur le sujet ? De formations ? De temps de recherche ?

2.2. Pensez-vous que les membres de l'ORC pourront répondre à toutes les demandes d'avis du Cabinet au cours de l'année ? Ou, au contraire, pensez-vous qu'il est préférable de :

- fixer un nombre maximum de demandes d'avis par année ?
- déterminer, en début d'année, les thématiques sur lesquelles des avis seront rendus ?
- combiner les 2 options ci-dessus ?

2.3. Quelles seraient les conditions idéales pour permettre de rédiger cet avis ?

- Faudrait-il privilégier le numérique pour accélérer le processus ?
- Quel est le délai idéal, en termes de jours, dont les élèves auraient besoin afin d'analyser les documents et de formuler leur avis sur un sujet ?



2.4. Qui élabore/rédige et valide l'avis rendu dans le cadre d'une consultation ?

- S'agit-il de l'AG, du CA, d'un autre organe, d'un groupe de travail prédéterminé ?
- S'agit-il systématiquement des mêmes représentant-e-s/personnes pendant un temps déterminé, ou pas ?
- Faut-il atteindre un quorum**, ou pas ? Si oui, celui-ci doit-il respecter des règles de proportionnalité (autant d'élèves par zone géographique, autant d'élèves par filière, etc.) ou pas ?

2.5. Quel est le format de la consultation ou de l'avis attendu ?

- S'agit-il d'une simple réponse de type oui-non ?
- D'un avis étayé ?
- D'une réponse de consensus (accord entre plusieurs personnes) ?
- D'une réponse qui détaille les tendances (x% pensent que alors que x% sont plutôt d'avis que) ?

Lorsqu'une demande d'avis est adressée à l'ORC, celui-ci est mis en ligne sur la plateforme. Le sujet doit être présenté d'une façon neutre, non-partisane, sans chercher à influencer les élèves.

Cette demande d'avis serait discutée au sein des écoles, lors de la réunion mensuelle, et leurs avis seraient publiés sur la plateforme, toujours selon le circuit : arrondissement -> province -> FWB. Selon le sujet abordé par la demande d'avis, les élèves représenteraient soit 1/3 du poids final, soit 2/3.

Etant donné qu'un grand nombre d'avis seraient publiés sur la plateforme, il serait intéressant que des personnes travaillent pour celle-ci, afin de centraliser tous les avis et d'en faire ressortir des tendances. Cela permettrait de faciliter le vote au niveau provincial et fédéral : le travail serait déjà prémâché pour les élèves, ils-elles n'auraient plus qu'à voter pour la "tendance" se rapprochant le plus de leur opinion. En fonctionnant de la sorte, il faudrait veiller à ce que les auteur-e-s des différents avis puissent contacter les gestionnaires de la plateforme s'ils-elles estiment que leur avis ne transparait pas fidèlement à travers les tendances.

Imaginons que les élèves ne puissent pas répondre à une demande du cabinet à cause d'un manque de compétences/connaissances, il faudrait prévoir la possibilité de faire appel à des intervenant-e-s externes qui présenteraient le sujet de la façon la plus neutre possible.

Imaginons que les élèves ne puissent pas répondre à une demande du cabinet par manque de temps ou car les demandes sont trop nombreuses, alors il faudrait prévoir une organisation en groupes de travail pour prémâcher le sujet. Ces groupes seraient constitués par des délégué-e-s élu-e-s qui se pencheraient sur le sujet. Cela implique d'inclure une dose de représentativité dans le modèle.

Concernant le délai nécessaire, cela dépendrait du sujet. Il faudrait au moins une réunion pour



en discuter, et entre un et deux mois pour s'assurer que l'information ait bien le temps de circuler et que chacun puisse s'informer et se faire un avis sur la question.

Remarque : les Ambass' ont mentionné la possibilité de faire intervenir des intervenant-e-s extérieur-e-s sur cette plateforme. Exemple : lorsqu'un avis est publié sur la plateforme, si les élèves ont des questions sur celui-ci (incompréhension, vocabulaire,...), des intervenant-e-s extérieur-e-s auraient l'occasion de directement leur répondre via un Q-R, un chat, un fil de discussion, etc.

Remarque : Chaque élève dispose d'une voix, et a le droit de participer ou de ne pas participer. Cela n'est pas obligatoire.

3. AVIS D'INITIATIVE

3.1. Sur quels sujets souhaiteriez-vous proposer des avis?

3.2. À quelle fréquence (combien de fois/an) pensez-vous remettre des avis d'initiative ?

3.3. Faudrait-il décider des sujets à un moment de l'année? (si oui, à quel moment, avec qui?)

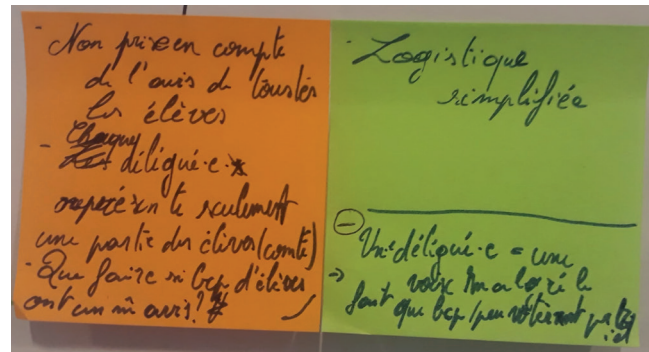
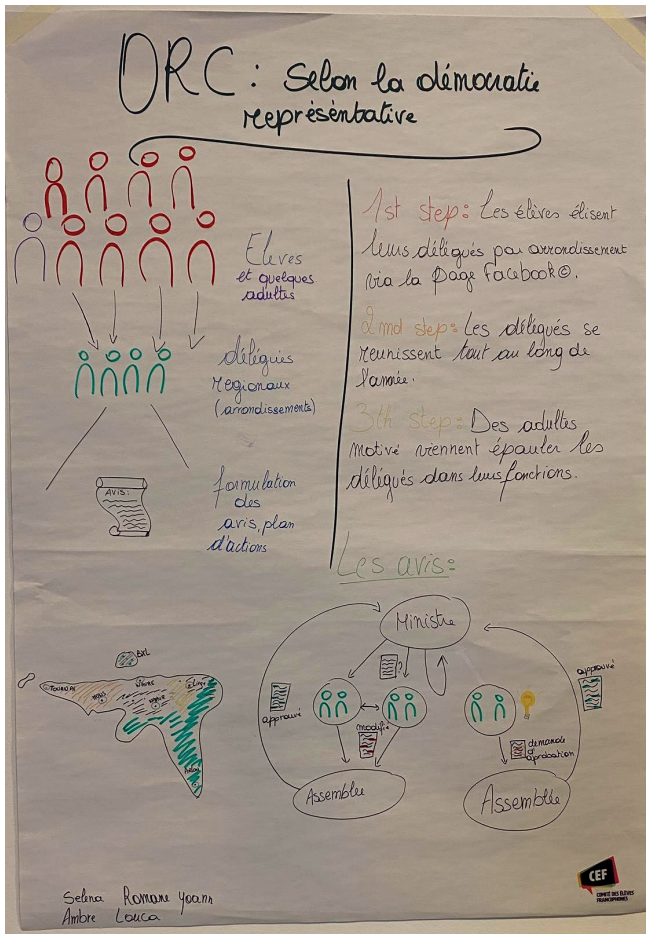
Les Ambass' souhaiteraient principalement donner leur opinion sur des questions d'actualité, sur ce qui préoccupe et concerne directement les jeunes.

Concernant la fréquence, cela est difficile à dire. Il faudrait d'abord déterminer de quoi les jeunes souhaiteraient parler, sur quoi ils-elles souhaiteraient se positionner, si ces thématiques sont nombreuses ou non. Celles-ci pourraient être ciblées en début d'année scolaire (septembre) pour déterminer un fil conducteur.

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES :

- Certains Ambass' étaient dérangé-e-s par le fait qu'il n'y ait pas de quorum à respecter.
- Un Ambass' a souligné la question de la représentativité au niveau des réseaux (catholique, libre).
- Pour que ce système fonctionne, il est nécessaire d'avoir un grand nombre d'élèves volontaires, pour s'assurer de la représentativité.

B. Le modèle de la démocratie participative



Un groupe de **6 ambassadeur-riche-s** a cogité durant toute la matinée autour d'un système de participation des élèves inspiré de **la démocratie représentative**. L'affiche ci-dessus reprend certaines de leurs réflexions. Les post-its correspondent aux commentaires et suggestions laissé-e-s par quelques élèves lors du débat de l'après-midi.



Voici, ci-dessous, une synthèse de ce qui a été dit :

1. ORGANISATION DE L'ORC

- 1.1. Y a-t-il différents organes à l'ORC ? Oui/Non ? Lesquels ?
- 1.2. Comment ces organes sont-ils constitués ? Par qui ? Qui y sont présent-es?
- 1.3. Comment décidez-vous de qui va siéger au sein de ces différents organes ?
- 1.4. Comment fonctionnent-ils ? Comment les décisions sont-elles prises ? Comment les missions sont-elles réalisées ?
- 1.5. Veillez-vous à ce qu'il y ait des élèves issu-es de différentes régions, de différents réseaux, de différentes filières,... au sein de l'ORC ? Comment ?

Il y aurait **une assemblée de délégué-e-s**, avec au minimum 2 délégué-e-s de chaque arrondissement. Ces délégué-e-s auraient un mandat d'un an. Cette assemblée aurait comme rôles de formuler des avis, d'élaborer des plans et des actions. Pour qu'une décision soit prise, le vote se ferait à la majorité (50% + 1).

Pour élire les **2 délégué-e-s représentant chaque arrondissement**, cela se ferait via une page Internet (et Facebook en plus, éventuellement). Les élèves souhaitant se présenter publieraient leur candidature sur la page (présentation d'eux-elles-mêmes et de ce qu'ils-elles comptent mettre en place). Il ne faudrait pas forcément être délégué-e dans une école pour se présenter, ce serait ouvert à n'importe quel-le élève. Afin de s'assurer que l'élève qui se présente au poste de délégué-e est conscient-e des responsabilités à assumer et suffisamment "mature", deux idées ont été proposées :

- Une **présentation en vidéo** - toujours publiée sur le site -, pour voir si la personne comprend ce qu'elle dit et si elle y croit.
- L'organisation d'un **"salon des délégués"** 1 fois/année (du style SIEP) où chaque délégué-e aurait son stand, et les élèves pourraient se balader de stand en stand pour découvrir les programmes des un-e-s et des autres. Cela se ferait à l'échelle de chaque arrondissement.

Concernant les votes, chaque élève d'un arrondissement donné aurait l'occasion de voter en ligne pour un-e élève de ce même arrondissement. Ce vote n'est cependant pas obligatoire. Attention, l'arrondissement dépend de l'école où l'élève est inscrit-e, et non de l'endroit où il-elle est domicilié-e.

Cette assemblée de délégué-e-s serait épaulée dans ses fonctions par des adultes. Elle serait également composée d'élèves tiré-e-s au sort parmi tou-te-s les élèves de la FWB (ils-elles représenteraient 5 à 10% de l'assemblée). Ces élèves tiré-e-s au sort auraient le droit de donner



PACTE ENSEIGNEMENT
POUR UN D'XCELLENCE

leur avis, mais concernant le droit de vote, les Ambass' n'ont pas réussi à se mettre d'accord.

Cette assemblée réaliserait régulièrement des sondages en ligne afin de récolter l'avis des élèves en FWB sur divers sujets. Cela l'aiderait à prendre des décisions, et à faire en sorte que les idées qu'ils-elles défendent soient le reflet de la pensée d'un maximum d'élèves en FWB.

Remarque : le problème de la "fracture numérique" a été souligné par les Ambassadeur-ric-e-s. Deux solutions ont été envisagées face à ce problème :

- Il a été suggéré d'envoyer un formulaire papier pour le vote, qui pourrait être complété et renvoyé par les élèves ne disposant pas d'un accès à Internet.
- Les écoles disposent souvent d'un local informatique qu'elles pourraient mettre à disposition des élèves à certains moments de la semaine pour qu'ils-elles puissent se rendre sur la plateforme et découvrir les dernières actualités/voter.

Pour entre autres pallier à cette problématique de la fracture numérique, il a été suggéré de créer un second organe : **un "bureau" pour chaque arrondissement**. Au sein de ce bureau siègerait un des 2 délégués de l'arrondissement (il faudrait donc qu'un local soit mis à disposition), chaque premier mercredi après-midi du mois (par exemple). Tout-e élève qui le désire pourrait aller le-la voir pour lui faire part de son avis, ses projets, ses idées,... Cela serait surtout utile pour les élèves ne souhaitant pas communiquer via les médias ou n'ayant pas accès aux technologies. Cet organe permettrait également au/à la délégué-e présent-e lors des permanences de faire remonter certains sujets récurrents au sein de l'Assemblée. Si plusieurs délégué-e-s font part des mêmes sujets lors d'une Assemblée, alors il serait pertinent qu'un sondage soit lancé afin de voir si le problème concerne d'autres élèves en FWB.

Dans le modèle proposé ici, les Ambass' ne tiennent compte que de l'arrondissement en terme de représentativité. Cela a été souligné lors du débat, et une autre possibilité a été proposée :

- élire -> de l'assemblée selon l'arrondissement dont sont issu-e-s les délégué-e-s (comme expliqué ci-dessus).
- élire le 2ème -> au niveau de la FWB (chaque élève peut voter pour un-e délégué-e de n'importe où en FWB).
- élire le 3ème -> en fonction de la filière (exemple : les élèves de l'enseignement technique votent pour un-e délégué-e de la filière technique).

2. DEMANDE D'AVIS DU CABINET

2.1. Auriez-vous besoin de l'aide d'une personne extérieure, spécialiste sur le sujet ? De formations ? De temps de recherche ?

2.2. Pensez-vous que les membres de l'ORC pourront répondre à toutes les demandes d'avis du Cabinet au cours de l'année ? Ou, au contraire, pensez-vous qu'il est préférable de :

- fixer un nombre maximum de demandes d'avis par année ?



- déterminer, en début d'année, les thématiques sur lesquelles des avis seront rendus ?
- combiner les 2 options ci-dessus ?

2.3. Quelles seraient les conditions idéales pour permettre de rédiger cet avis ?

- Faudrait-il privilégier le numérique pour accélérer le processus ?
- Quel est le délai idéal, en termes de jours, dont les élèves auraient besoin afin d'analyser les documents et de formuler leur avis sur un sujet ?

2.4. Qui élabore/rédige et valide l'avis rendu dans le cadre d'une consultation ?

- S'agit-il de l'AG, du CA, d'un autre organe, d'un groupe de travail prédéterminé ?
- S'agit-il systématiquement des mêmes représentant-e-s/personnes pendant un temps déterminé, ou pas ?
- Faut-il atteindre un quorum**, ou pas ? Si oui, celui-ci doit-il respecter des règles de proportionnalité (autant d'élèves par zone géographique, autant d'élèves par filière, etc.) ou pas ?

2.5. Quel est le format de la consultation ou de l'avis attendu ?

- S'agit-il d'une simple réponse de type oui-non ?
- D'un avis étayé ?
- D'une réponse de consensus (accord entre plusieurs personnes) ?
- D'une réponse qui détaille les tendances (x% pensent que alors que x% sont plutôt d'avis que) ?

Concernant les demandes d'avis, le Cabinet les transmettrait à l'assemblée des délégué-e-s. Mais les Ambass' étaient d'accord pour dire qu'ils-elles ne pourraient pas accepter toutes les demandes. Certains sujets devraient être choisis en début d'année (mais ils-elles ne pouvaient pas dire lesquels exactement, ils-elles auraient eu besoin d'une liste pour se projeter).

Les Ambass' ont également insisté sur l'importance de recevoir une vulgarisation des divers documents nécessaires à la remise d'un avis (avant-projet de décret, commentaire des articles,...). En effet, ils-elles trouvaient les documents difficiles à lire et à comprendre. Ils-Elles ont également demandé à ce que des spécialistes du sujet concerné et/ou des spécialistes juridiques leur viennent en aide.

Concernant le délai, les Ambass' ont estimé avoir besoin d'un mois entre le moment où ils-elles reçoivent les documents, et le moment où ils-elles rendent leur avis. Cet avis serait rédigé par un groupe de délégué-e-s issu-e-s de l'Assemblée et motivé-e-s/intéressé-e-s par le sujet en question, accompagné-e-s d'élèves volontaires pour intégrer le groupe de travail. Une fois que ce sous-groupe a rédigé un l'avis, sous la forme d'une réponse de consensus, il le soumet à l'Assemblée. S'il est validé par minimum 50% + 1 de l'assemblée, il est envoyé au Cabinet. S'il n'est pas validé, le groupe retravaille sur l'avis en tenant compte des commentaires de l'Assemblée.



3. AVIS D'INITIATIVE

- 3.1. Sur quels sujets souhaiteriez-vous proposer des avis?
- 3.2. À quelle fréquence (combien de fois/an) pensez-vous remettre des avis d'initiative ?
- 3.3. Faudrait-il décider des sujets à un moment de l'année? (si oui, à quel moment, avec qui?).

Aucun sujet précis n'a été défini. Les Ambass' rencontraient des difficultés pour se projeter et pour imaginer le genre de sujet dont il pourrait s'agir.

Concernant le nombre, les Ambass' proposaient de rendre 4 avis par an au cabinet, sur des sujets qui seraient déterminés en début d'année lors de l'AG et grâce à un vote des élèves.

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES :

Il est important d'établir des règles : notamment pour être en mesure de renvoyer un-e délégué-e si nécessaire, s'il-elle ne satisfait pas à son rôle.

Point faible de ce modèle : la prise en compte de l'avis des élèves est partielle. C'est l'avis des délégués qui prime.

Les Ambass' souhaiteraient qu'au moins 50% des élèves en FWB soient affilié-e-s à l'ORC.

Les Ambass' ont débattu autour du fait de rendre le vote obligatoire pour tou-te-s les élèves en FWB. De cette façon, en arrivant à l'école secondaire, chaque élève recevrait un identifiant et un mot de passe pour accéder à la plateforme. Les établissements seraient dans l'obligation d'informer les élèves de l'existence de l'ORC et de son fonctionnement.

Une discussion a eu lieu concernant un âge minimum pour se présenter en tant que délégué-e. Au final, il a été décidé qu'il ne devrait pas s'agir d'une question d'âge, mais de maturité. Lorsque l'élève présentera son programme, on verra tout de suite s'il-elle sait de quoi il-elle parle ou non.



6. CONCLUSION

Le projet ORC a bien évolué entre ce qui était initialement prévu en février, et ce à quoi nous avons abouti fin octobre. En effet, au départ, nous devions organiser 2 après-midis avec les Ambassadeur-ric-e-s :

- l'une afin de les informer sur le circuit de production de la loi;
- l'autre afin que les élèves volontaires puissent formuler des commentaires et donner leur avis sur les notes validées.

Au mois de juin a eu lieu le 1er atelier, sous la forme d'une vidéoconférence en ligne, afin de nous adapter à la crise sanitaire. En juillet, l'Administration nous a fait part de son souhait de modifier l'objectif du 2ème atelier : celui-ci servirait finalement à leur apporter des précisions, sur base d'une liste de questions, concernant la manière de désigner les élèves et d'organiser l'ORC.

Afin de répondre à cette demande, deux modèles ont été développés par notre groupe d'Ambassadeur-ric-e-s. Un premier s'inspirant de la démocratie directe, composé d'un parlement d'élèves et d'une plateforme en ligne permettant de prendre des décisions à divers niveaux (arrondissement, province, Fédération Wallonie-Bruxelles). Un second s'inspirant de la démocratie participative, composé d'une assemblée de délégué-e-s (avec deux délégué-e-s par arrondissement) et de bureaux (un bureau par arrondissement) servant à faire remonter certaines problématiques plus haut.

Chacun de ces 2 modèles mériterait d'être davantage détaillé, et de nombreux points restent à creuser. Les Ambass' avaient malheureusement du mal à se projeter pour certaines questions, faute d'informations. Cependant, compte-tenu des circonstances (COVID) et du temps dont nous disposons, nous sommes très fier-ère-s du travail accompli par notre groupe d'Ambassadeur-ric-e-s.

Ce projet a été l'occasion de constater, une fois encore, que quand on leur donne la parole, les élèves ont énormément à dire. Ils-Elles débordent d'idées, de créativité et de connaissances. Il suffit de leur donner un espace pour qu'ils-elles puissent les exprimer. Ils-Elles ont en tout cas tous & toutes souligné leur souhait d'être tenu informé-e-s de la suite du projet ORC, pour continuer à être impliqué-e-s.